

chaque jour où ils sont en fonction. Voici donc deux provinces, monsieur le Président, où les jurés ne reçoivent rien du tout alors qu'une autre province leur paie 30 dollars par jour.

Ce n'est donc pas seulement la politique du gouvernement fédéral qui n'est pas juste, il y a aussi injustice au niveau des provinces parce qu'elles ne traitent pas les jurés sur le même pied.

En Colombie-Britannique, par exemple, on paie 10 dollars le premier jour, 20 dollars jusqu'au dixième jour et 30 dollars les jours suivants. En Nouvelle-Écosse, on verse 15 dollars par jour.

Le gouvernement a sans doute jugé, dans sa sagesse, que cette responsabilité relevait des provinces, mais on se demande ce qui se passerait si un juré était appelé par la Cour fédérale où les provinces n'ont pas compétence puisque ce tribunal relève du gouvernement fédéral? Le gouvernement fédéral décidera-t-il que les gens qui comparaissent devant ce tribunal auront droit à l'assurance-chômage, mais que ceux qui sont appelés par un tribunal provincial n'y ont pas droit?

C'est injuste, monsieur le Président. Je vois qu'il est 18 heures.

**Une voix:** Nous aurons peut-être la chance de discuter cette question une autre fois.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé.

[Français]

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 39 du Règlement.

### L'ajournement

#### LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, je prends la parole sur ce point parce que, l'autre jour, j'ai interrogé le ministre de l'Agriculture relativement à la réinstallation, à Regina, du siège de la Société du crédit agricole.

À cette occasion, j'ai mentionné que je considérais ce déménagement comme une mesure inutile qui allait imposer aux agriculteurs une dépense qu'ils ne pouvaient pas se permettre. J'ai aussi indiqué que ce seraient les agriculteurs eux-mêmes qui allaient faire les frais de ce déménagement, ajoutant que la réinstallation aurait pour effet de rendre le siège de la société beaucoup moins accessible à divers groupes de soutien au Canada.

Dans ma déclaration, je mentionnais clairement que l'on pouvait concevoir qu'un bureau régional soit déménagé afin de faciliter l'emprunt d'argent par les agriculteurs, ainsi que le gouvernement l'a laissé entendre. Toutefois, monsieur le Président, le fait est que le déménagement de ces bureaux à Regina n'apportera rien de plus aux agriculteurs.

Les bureaux régionaux qui existent déjà dans les provinces ont la responsabilité de consentir des prêts aux agriculteurs. Par conséquent, monsieur le Président, les bureaux qui se trouvent actuellement à Ottawa s'occupent principalement d'élaborer des stratégies avec les ministres et les ministères fédéraux.

À l'époque, j'avais demandé au ministre de nous expliquer pourquoi le gouvernement avait décidé de procéder à ce déménagement à un tel moment, soit à la veille du déclenchement d'élections en Saskatchewan.

J'avais aussi demandé au ministre de justifier ce déménagement. Je lui avais demandé quel genre d'étude le gouvernement avait fait effectuer? Qu'est-ce qui justifiait une telle mesure? Je lui avais posé la question deux fois, dans l'espoir d'obtenir une réponse. Malheureusement, au lieu de répondre, le ministre s'était lancé dans un débat avec des députés néo-démocrates.

Je comprends qu'il puisse exister un différend entre le ministre et le NPD, mais c'est quand même une question sérieuse. Les habitants de la Saskatchewan se demandent ce qu'il arrivera si les conservateurs ne remportent pas les élections dans leur province. Est-ce que le gouvernement entend aller de l'avant et déménager le siège de la Société du crédit agricole ou va-t-il faire marche arrière?